

# COLLECTE 2020

## DES OBJETS ENCOMBRANTS

Cette collecte est dédiée aux objets que vous ne pouvez pas emmener en déchetterie.

### Consignes des objets collectés

- > Ils doivent être transportables par deux agents de collecte dans une limite de 50 kg environ et 1 m<sup>3</sup>.
- > Ils ne doivent pas représenter un danger lors de la manipulation par les agents de collecte.
- > Leur dépôt sur le trottoir ne doit pas gêner la circulation des piétons et des poussettes.

### Bon à savoir

Les objets encombrants collectés sont détruits puis incinérés.  
Ils ne sont ni réemployés, ni recyclés.

En déchetterie,  
les objets déposés sont triés  
et leurs matières recyclées.



INFOS QUALITÉ DÉCHETS  
02 38 56 90 00  
qualitedechets@orleans-metropole.fr

DATE DE  
COLLECTE  
AU DOS



### OBJETS REFUSÉS Ils ne sont pas collectés

- ✗ **électroménager, hi-fi**  
(tout appareil à pile ou sur secteur)
- ✗ **déchets dangereux** (acides, solvants, produits phytosanitaires...)
- ✗ **gravats, déchets de chantiers**
- ✗ **pneus**
- ✗ **amiante**
- ✗ **végétaux**
- ✗ **piles et batteries**
- ✗ **huile de vidange**
- ✗ **ordures ménagères**  
(à déposer dans votre bac à déchets)
- ✗ **déchets explosifs**  
(bouteilles de gaz...)  
(à ramener chez un revendeur)
- ✗ **déchets des professionnels**

### Donnez une deuxième vie à vos objets

- > sur [www.sauve-un-objet.fr](http://www.sauve-un-objet.fr)
- > en **déchetterie** à Saran, Ingré et Saint-Jean-de-Braye dans les zones de réemploi des objets.



ORLÉANS  
MÉTROPOLE

# COLLECTE 2020 DES OBJETS ENCOMBRANTS

À SORTIR LA VEILLE AU SOIR

